



Monsieur Daniel MATERGIA
Président
Communauté de communes Cœur du Pays-
Haut
71 route de Briey
54560 AUDUN-LE-ROMAN

Affaire suivie par : Yves SCHULTZ
Tél : 03 83 85 54 37
E-mail : y.schultz@nancy.cci.fr
N/Réf : YSC - 15/24-04

Nancy, le 8 avril 2024

Objet : Projet de modification n°2 du PLU de Serrouville
Avis de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Président, *cher Daniel,*

Je me réfère à votre courrier du 4 avril 2024, conformément au code de l'urbanisme, concernant le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Serrouville.

Une lecture attentive par mes services de l'ensemble des pièces transmises nous a permis de prendre acte des motivations justifiant l'engagement de cette procédure.

Nous avons noté que le projet de modification a pour objet de créer sur le site de l'aérodrome un nouveau hangar de près de 4700 m² pour abriter les avions et un club house de 100 m².

Le contenu des éléments de la modification n'est pas de nature à impacter l'économie générale du PLU actuellement en vigueur.

En conséquence, la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle **n'a aucune remarque particulière à formuler** concernant ce dossier.

Cet avis sera présenté pour validation à la prochaine Assemblée Générale de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Schultz

Le Président,
François PÉLISSIER

Pélessier